



Contrat du bassin versant du Largue et de la Laye

Charte d'engagement
Juillet 2012 - juin 2018

... pour une gestion intégrée, solidaire et concertée
de l'eau et des milieux aquatiques

Communes incluses dans les limites géographiques du bassin versant du Largue et de la Laye et invitées à se positionner :

Aubenas-les-Alpes

Banon

Dauphin

Forcalquier

L'Hospitalet

Lardiers

Limans

Mane

Ongles

Reillanne

Revest-des-Brousses

La Rochegiron

St-Etienne-les-Orgues

St-Maime

St-Martin-les-Eaux

St-Michel- l'Observatoire

Saumane

Vachères

Villemus

Villeneuve

Volx










*“Ce pays-là va tout en vagues, puis se creuse en un beau val.
Un ruisseau est au fond, sous les saules. C’est le Largue.
Un Largue large de trois pas. Il ne va pas comme tous les ruisseaux,
d’un flot égal, mais il dort dans des trous profonds,
puis l’eau glisse d’un trou à l’autre, en emportant des poissons,
puis tout s’arrête et l’on attend une pluie là-bas sur les plateaux.
Quand on se penche sur ces trous d’eau,
on voit d’abord le monde renversé des arbres et du ciel.
Là, j’ai compris pourquoi les jeunes filles se noyaient :
c’est la porte d’un pays, c’est un départ ;
sous l’eau sont des nuages, et des arbres,
et des envols d’oiseaux, et des fleurs...”*

Manosque des plateaux, Jean Giono



Sommaire

	1	Partie 1 : Le bassin versant du Largue et de la Laye	4
		> Carte d'identité	4
		> Atouts et fragilités	4
	2	Partie 2 : Vers une gestion concertée et globale de l'eau	6
		> Des enjeux et des attentes	6
		> Une approche partenariale et concertée	6
		> Un outil de gestion souple et innovant pour une démarche globale et transversale	7
	3	Partie 3 : Les OBJECTIFS partagés et les ACTIONS à entreprendre	8
		> 6 grands objectifs thématiques	8
		> Ressource en eau	9
		> Qualité des eaux	10
		> Milieux naturels	11
		> Risques naturels liés à l'eau	12
		> Pédagogie et valorisation patrimoniale	13
	4	Partie 4 : Le CONTRAT et sa MISE en ŒUVRE	14
		> Objet du Contrat	14
		> Périmètre concerné	14
		> Objectifs partagés et actions à entreprendre	15
		> Contenu du Contrat	15
		> Durée du Contrat	16
		> Engagements des financeurs	16
		> Le Comité de Pilotage	16
		> Le Bureau du Comité de Pilotage	17
		> Les commissions thématiques	17
		> L'animation du Contrat	17
		> La communication	18
		> Modification de la Charte	18
		> Résiliation de la Charte	18
	5	Partie 5 : Les ENGAGEMENTS des SIGNATAIRES du Contrat	19



Le bassin versant du *Largue* et de la *Laye*

Carte d'identité

- Affluent rive droite de la Durance dans sa partie médiane
- **Taille modeste** de 372 km²
- **Territoire géographiquement varié** s'étendant de la montagne de Lure à la plaine durancienne, en passant par les collines et plateaux de la zone médiane et les reliefs du Luberon oriental
- Place importante de la Laye, affluent principal du Largue, dans la vie du bassin, avec notamment la présence du barrage de la Laye
- Un régime hydrologique de type pluvial lié au contexte méditerranéen
- Des cours d'eau de fortes pentes à morphodynamique naturelle souvent chenalisés et à écoulement rapide en hautes eaux
- 78% de la surface du territoire est dominée par les espaces naturels
- 86% de la population est située dans la partie aval du bassin versant
- 21 communes principalement concernées
- Population estimée sur le bassin à environ **12 000 habitants**
- Une certaine complexité administrative du territoire (5 cantons) et de la gestion de l'eau (nombreuses structures intercommunales gérant l'eau potable, l'assainissement par exemple...).



Village de Dauphin

Atouts

- Un espace préservé
- Une importante richesse écologique et patrimoniale
- De nombreux projets d'aménagements et de développement traduisant la volonté politique d'organiser l'aménagement du territoire pour orienter son développement sur le long terme.

Fragilités

- Des problèmes quantitatifs et qualitatifs amplifiés par les activités humaines
- Un territoire contrasté face à de multiples enjeux
- Une disparité marquée amont/aval du bassin versant
- Une certaine complexité administrative du territoire et de la gestion de l'eau.

Bassin versant LARGUE / LAYE AMONT
- 212 km² - 1 700 habitants -

DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Ressource en eau limitée (apport du SMAEP Durance-Plateau d'Albion au maximum de ses possibilités)

Qualité de l'eau souterraine dégradée par endroit par les pratiques agricoles et les rejets domestiques (pression touristique notamment)

Qualité écologique

Milieux aquatiques remarquables en bordure de la Laye et du Largue (présence d'espèces rares et protégées comme la Diane (papillon), l'Euphorbe à feuilles de graminées, l'Ophioglosse des marais (fougère des marais humides), le Blageon et le Barbeau méridional (espèces remarquables de poissons d'eau douce)

Berges et ripisylve en mauvais état dans certains secteurs (berges incisées, mauvais état sanitaire de la ripisylve et discontinuité biologique)

Principales collectivités locales et procédures d'aménagement et de développement du territoire : SMAEP Durance-Plateau d'Albion, CC du Pays de Banon, CC du Pays de Forcalquier et Montagne de Lure, Contrat de Pays Haute-Provence

Bassin versant LARGUE / LAYE AMONT

DIAGNOSTIC SOCIOLOGIQUE

Ressource en eau limitée pour l'agriculture (besoin de solutions alternatives de stockage pour maintenir l'activité...) Déséquilibre entre l'augmentation de la demande en Alimentation en Eau Potable (AEP) et la ressource disponible. Inquiétude sur l'avenir de la ressource disponible pour l'AEP

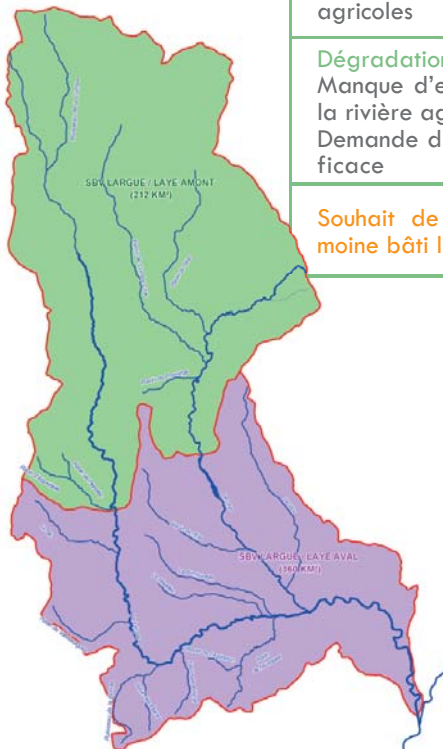
L'eau est considérée globalement de bonne qualité

Besoins de limiter les rejets phytosanitaires des particuliers et des communes
Besoin d'une étude approfondie sur l'existence ou non de pollutions par les activités agricoles

Dégradation de la ripisylve

Manque d'entretien des berges et du lit de la rivière aggravant le risque d'inondation. Demande d'un entretien plus "visible" et efficace

Souhait de valoriser davantage le patrimoine bâti lié à l'eau (moulins, ponts...)



Bassin versant LARGUE / LAYE AVAL
- 160 km² - 10 500 habitants -

DIAGNOSTIC TECHNIQUE

Ressource en eau limitée dans certaines communes riveraines du Largue (diminution des capacités d'exploitation)

Qualité de l'eau souterraine dégradée par endroit par les rejets industriels (nappe de la Durance), les pratiques agricoles et les rejets domestiques (pression touristique notamment)

Qualité des cours d'eau altérée par des rejets de stations d'épuration (Forcalquier Ouest, Volx, Mane, Limans, Saint-Michel-l'Observatoire Est, Dauphin)

Qualité écologique

Milieux aquatiques remarquables constitués par le Largue et ses ripisylves et par des tronçons de la Laye, du Viou, du ravin de l'Été, de la Rimourelle et du Répétier. Présence de nombreuses espèces rares et protégées : Castor d'Europe, Cistude d'Europe, Écrevisses à pieds blancs, Petite Massette (plante d'eau), Blageon et Barbeau méridional...

Berges et ripisylve en mauvais état dans certains secteurs (incision, fragilisation des berges, multiples points d'érosion, mauvais état sanitaire et discontinuité biologique sur certains secteurs du Largue, du Viou...)

Risques d'inondation concernant des zones habitées et des infrastructures majeures, à la confluence Largue-Laye et à Volx

Principales collectivités locales et procédures d'aménagement et de développement du territoire : Syndicat Mixte du PNR du Luberon, CC de Haute-Provence, SIIRF, CC ILO Contrat de Pays Haute-Provence, SCOT de la Région de Manosque

Bassin versant LARGUE / LAYE AVAL
- 160 km² - 10 500 habitants -

DIAGNOSTIC SOCIOLOGIQUE

Sécurisation de la ressource pour l'agriculture

L'AEP constitue également une priorité actuelle et future pour le maintien et le développement des communes.

L'eau est considérée globalement de bonne qualité

Besoin de limiter les rejets phytosanitaires des particuliers et des communes.

Manque d'entretien des berges et du lit de la rivière aggravant les risques d'inondation. Besoin d'un entretien plus "radical".

Constat de la présence d'un risque inondation et intégration de ce risque dans les documents d'urbanisme. La mémoire du risque reste cependant peu ancrée dans l'esprit des populations locales.

Constat de la richesse du patrimoine bâti lié à l'eau

Source : Étude préalable à la gestion du bassin versant du Largue et de la Laye, 2008 réalisée par GéoplusEnvironnement et le cabinet Autrement Dit



➤ Des enjeux et des attentes

Les pénuries d'eau de ces dernières années et les problèmes ponctuels de qualité ainsi que d'entretien de la rivière, ont fait émerger auprès des élus de ce bassin l'intérêt d'une action concertée et globale pour gérer durablement la ressource en eau et les milieux aquatiques associés.

➤ Une approche partenariale et concertée

Le **diagnostic des atouts et fragilités** du bassin versant a été validé par le Comité de Pilotage de l'étude préalable à la gestion du Largue et de la Laye en novembre 2008.

En 2009, au cours de plusieurs ateliers thématiques, les acteurs locaux ont **défini collectivement les objectifs stratégiques et opérationnels** de la gestion de la ressource et des milieux aquatiques ainsi que les pistes d'actions sur le bassin versant du Largue et de la Laye.



Comité de Pilotage du 21 novembre 2008 à Revest-des-Brousses



Ateliers de concertation le 17 avril 2009, au centre Biabaux à St Michel-l'Observatoire.



Confluence de la Laye avec le Largue - octobre 2011

➤ *Un outil de gestion souple et innovant pour une démarche globale et transversale*

Afin de s'adapter aux **spécificités du territoire** et à la **volonté des acteurs locaux de s'engager dans une démarche partenariale et contractuelle**, il est proposé de mettre en place un nouvel outil à mi-chemin entre le schéma d'aménagement de bassin versant et le Contrat de Rivière.

Ainsi, ce **Contrat de gestion du bassin versant** du *Largue* et de la *Laye* établi en réponse aux objectifs fixés par les acteurs locaux et en compatibilité avec le SDAGE Rhône-Méditerranée et son Programme de Mesures, s'élabore en deux phases :

- une Charte d'engagements autour d'objectifs communs,
- une déclinaison opérationnelle sous forme de programmes d'actions.



Les **OBJECTIFS** partagés et les **ACTIONS** à entreprendre

➤ 6 grands objectifs thématiques

Le travail technique et de concertation avec les acteurs du Largue et de la Laye a mis en évidence 6 grands objectifs :

1) **Gestion concertée, gouvernance**

Construire et mettre en œuvre de manière concertée et solidaire la gestion du Largue et de la Laye.

2) **Ressource en eau**

Assurer les besoins en eau de la population locale, des activités socio-économiques et des milieux aquatiques.

Les acteurs locaux ont donné la priorité à la gestion quantitative de la ressource en eau, enjeu d'avenir notamment dans notre contexte méditerranéen. Les autres enjeux n'ont pas pour autant été considérés comme secondaires.

3) **Qualité des eaux**

Assurer une bonne qualité des ressources en eau pour les différents usages.

4) **Milieux naturels**

Restaurer et entretenir les cours d'eau.
Préserver et valoriser les milieux naturels et les espèces.


5) **Risques naturels liés à l'eau**

Protéger la population et les infrastructures contre les risques naturels liés à l'eau.

6) **Pédagogie et valorisation patrimoniale**

Valoriser le patrimoine lié à l'eau et les paysages associés.
Communiquer et sensibiliser.

Ressource en eau

<p>Enjeu</p>	<p>Assurer les besoins en eau de la population locale, des activités socio-économiques et des milieux aquatiques</p>
<p>Diagnostic</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une ressource en eau limitée pour satisfaire l'ensemble des usages et pour les besoins des milieux naturels ➤ Des déficits à craindre au regard des besoins futurs estimés en eau potable ➤ Un décalage entre le diagnostic technique et la perception des acteurs sur le "poids" des différents prélèvements ➤ Des connaissances partielles sur les ressources du bassin versant (disponibilités, prélèvements et impacts)
<p>Priorité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ A court et moyen terme : définir et mettre en œuvre un plan de gestion de la ressource en eau, mettre en place des actions visibles de communication, formation, sensibilisation ➤ A long terme : engager des solutions techniques plus coûteuses
<p>Objectifs et pistes d'actions</p>  <p><i>Retenue de la Laye</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définir et mettre en œuvre un plan de gestion de la ressource en eau <ul style="list-style-type: none"> ■ Caractériser les ressources et les besoins (Étude des Volumes Prélevables - EVP) ■ Mettre en place un dispositif de gestion concertée ■ Établir et adopter des protocoles de partage de l'eau ■ Déterminer et suivre l'état quantitatif des cours d'eau et des nappes ➤ Améliorer les connaissances sur la ressource ➤ Limiter et contrôler les forages <ul style="list-style-type: none"> ■ Inventorier et contrôler les forages ➤ Améliorer la gestion de l'eau du bassin versant avant de l'importer avec des solutions prioritairement trouvées à l'intérieur du territoire <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en place des actions d'économies d'eau par les particuliers ■ Mettre en place des actions d'économies d'eau par les collectivités : rendement des réseaux, espaces verts secs... ■ Stocker l'eau quand on en a (eaux de pluies, retenues collinaires...) ■ Envisager la recherche de ressources complémentaires (profondes...) ➤ Communiquer sur les expériences réussies dans des communes ➤ Préserver et sécuriser la ressource en eau et les milieux <ul style="list-style-type: none"> ■ Se connecter à un réseau sécurisé en période d'étiage de la rivière (communes de l'amont) ■ Penser le développement d'un réseau "multi-usages" (AEP, irrigation) ■ Mettre en place une instance de concertation et de veille des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire ➤ Sécuriser la ressource future <ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer les questions d'alimentation en eau potable dans les projets d'urbanisme ■ Suivre et améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines. ➤ Maintenir l'irrigation agricole à l'amont <ul style="list-style-type: none"> ■ Présenter un projet de stockage collectif porté par un maître d'ouvrage unique pour permettre à l'agriculture de l'amont de se maintenir

Qualité des eaux

Enjeu	Assurer une bonne qualité des ressources en eau pour les différents usages
Diagnostic	<ul style="list-style-type: none">➤ Des eaux superficielles et souterraines dégradées qualitativement dans certains secteurs (secteur de la montagne de Lure, secteur aval du bassin versant (le Viou, le Largue à Volx))➤ Dégradation de la qualité, renforcée par des débits d'étiage faibles, discriminante pour les usages et néfaste au maintien des espèces aquatiques
Priorité	<ul style="list-style-type: none">➤ Intervenir dans les secteurs où des problèmes sont déjà identifiés et réaliser en même temps des études complémentaires.➤ Dans un deuxième temps, conduire les actions découlant des études.
Objectifs et pistes d'actions	<ul style="list-style-type: none">➤ Améliorer l'état de l'assainissement collectif<ul style="list-style-type: none">■ Favoriser la mise en place de traitements tertiaires pour les stations d'épuration (lagunage, systèmes de roseaux plantés, infiltration...) afin d'améliorer la qualité des rejets■ Conduire des actions prioritaires sur certaines communes et soumettre aux financeurs la liste des stations d'épuration prioritaires■ Rechercher les eaux parasitaires dans les réseaux (schéma d'assainissement pluvial, réseaux séparatifs...)➤ Améliorer l'état de l'assainissement non collectif<ul style="list-style-type: none">■ Informer les particuliers et les élus et contribuer à la formation du personnel technique■ Partager l'expérience avec les communes riveraines qui ont mis en place le SPANC¹➤ Anticiper les besoins futurs en matière d'assainissement collectif<ul style="list-style-type: none">■ Étudier les perspectives de développement des communes (priorisation des travaux à l'échelle du bassin versant, révision et mise en œuvre des schémas d'assainissement...)➤ Améliorer le traitement des boues de station d'épuration<ul style="list-style-type: none">■ Informer sur le traitement des boues d'épuration et leur devenir■ Étudier la faisabilité d'une plate-forme de compostage et la mise en place de plans d'épandage des boues compostées et leur valorisation■ Informer sur la toxicité des produits utilisés par les particuliers➤ Améliorer les connaissances sur les pollutions diffuses<ul style="list-style-type: none">■ Compiler les données existantes■ Étudier globalement les activités agricoles, les pratiques des collectivités et des particuliers (nature, source, impact sur le milieu, qualité du milieu, etc...)■ Identifier les sources de pollutions à traiter et définir collectivement les actions à mettre en œuvre■ Poursuivre le suivi et l'acquisition de connaissances sur les pollutions et communiquer➤ Améliorer la qualité des eaux souterraines<ul style="list-style-type: none">■ Acquérir des connaissances■ Intervenir sur les captages prioritaires ciblés par le SDAGE et sur les captages repérés par l'Agence Régionale de la Santé (ARS)■ Limiter à la source l'émission de pollutions diffuses et de produits phytosanitaires



Nouvelle station d'épuration de Saint-Maime
Lits plantés de roseaux

¹SPANC = Service Public d'Assainissement Non Collectif

Milieux naturels

<p>Enjeu</p>	<p>Restaurer et entretenir les cours d'eau. Préserver et valoriser les milieux naturels et les espèces remarquables</p>
<p>Diagnostic</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dégradation de la ripisylve sur certains secteurs : risque d'appauvrissement des milieux naturels et de destruction des habitats ➤ Absence de ripisylve abondante et diversifiée entraînant la déstabilisation des berges, des phénomènes d'érosion et d'embâcles et la réduction de capacité filtrante
<p>Priorité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pas de priorisation dans les actions, jugées toutes prioritaires ➤ Réaliser ces actions de manière logique et pragmatique, celles qui semblent financièrement plus rapides à mettre en place
<p>Objectifs et pistes d'actions</p>  <p><i>Le Largue au pont de Lincel</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Améliorer la continuité biologique des cours d'eau <ul style="list-style-type: none"> ■ Actualiser et améliorer les connaissances sur les seuils ■ Aménager et restaurer ses seuils : franchissabilité, notion de maillage fonctionnel, notion de corridor fluvial (projet de trame bleue...) ➤ Poursuivre et renforcer la gestion écologique des berges <ul style="list-style-type: none"> ■ Effectuer un bilan sur les interventions passées, menées entre 2002 et 2010 afin de redéfinir un nouveau programme d'interventions. ■ Cartographier la ripisylve et identifier les points spécifiques d'intervention ■ Poursuivre les actions de restauration et d'entretien. ■ Prendre en compte les espèces emblématiques dans la définition des travaux ■ Lutter contre les espèces envahissantes et anticiper leurs modalités de gestion ■ Développer des actions expérimentales sur certains secteurs à forts enjeux : reconquête des berges par la ripisylve, préservation voire création des zones tampons entre la rivière et les activités humaines,... ➤ Préserver et valoriser les zones humides <ul style="list-style-type: none"> ■ Cartographier les zones humides et étudier leur fonctionnalité ■ Mailler et restaurer les zones humides (objectif écologique et hydraulique) ➤ Informé, sensibiliser et partager <ul style="list-style-type: none"> ■ Rédiger et diffuser un guide à l'usage des riverains (droits et devoirs, conseils) ■ Mettre en place des journées de formation - rencontres des différents acteurs et usagers ■ Créer un observatoire de l'eau (suivi des études, éviter les redondances...)

Risques naturels liés à l'eau

<p>Enjeu</p>	<p>Protéger la population et les infrastructures contre les risques naturels liés à l'eau</p>
<p>Diagnostic</p>	<p>Présence de risques inondation :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ sur des zones habitées (mise en danger des biens et des populations) ➤ sur des zones où se situent des infrastructures vitales (station de pompage, AEP, etc...).
<p>Priorité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Instaurer au plus tôt une culture du risque par des actions de communication avant la mise en œuvre plus longue des autres opérations envisagées
<p>Objectifs et pistes d'actions</p>  <p>Le Largue comme une tornade</p> <p>La Provence, 6 janvier 1994</p>  <p>Crue du Largue en 1994 ▲</p> 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mieux connaître et partager les risques sur le bassin versant <ul style="list-style-type: none"> ■ Disposer de données précises sur l'ensemble du bassin versant (études hydrologiques, hydrogéomorphologiques et hydrauliques) ■ Prévenir et informer - former les populations à la culture du risque : DICRIM¹, sortie pédagogique "en crue"... ➤ Maîtriser le ruissellement pluvial en milieu rural <ul style="list-style-type: none"> ■ Développer le rôle préventif de la forêt à l'amont et celui des haies ■ Préserver la forêt et favoriser les techniques de gestion adaptées (réduction du ruissellement...) ■ Homogénéiser les modes et règles de gestion forestière entre les différents propriétaires ■ Adapter les pratiques agricoles (orientation des labours, remblais et comblements à éviter sur les chemins de l'eau...) ■ Renforcer le rôle de la ripisylve bien développée pour freiner les alluvions et diminuer les débits de crues : maîtrise de bandes en bordure de cours d'eau pour reconstituer une ripisylve large et fonctionnelle. ➤ Maîtriser le ruissellement pluvial et les inondations en milieu urbain <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en place les schémas d'assainissement pluvial ■ Agir en matière d'urbanisation (perméabilisation des sols, densification de l'urbanisation, mesures compensatoires, interdiction de toutes nouvelles habitations en zones inondables, réduction de la vulnérabilité de l'habitat existant...) ■ Réadapter les ouvrages d'art en fonction de leur sensibilité aux embâcles. ■ Préserver les zones naturelles d'expansion de crues. ➤ Préserver et valoriser les zones humides comme fonction de rétention d'eau <ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuivre le plan pluri-annuel d'entretien en mettant en place un suivi adapté, en intervenant sur des zones à enjeux (sectorisation) et en intégrant la question des zones humides <p>¹DICRIM = Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs</p>

Pédagogie et valorisation patrimoniale

<p>Enjeu</p>	<p>Valoriser le patrimoine lié à l'eau et les paysages associés. Communiquer et sensibiliser</p>
<p>Diagnostic</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Grande richesse écologique et patrimoniale ➤ Richesse encore méconnue à valoriser ➤ Peu d'activités récréatives autour de l'eau
<p>Priorité</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Souvent jugées secondaires, les actions de valorisation patrimoniale sont tout autant prioritaires que les autres opérations
<p>Objectifs et pistes d'actions</p>  <p>Le pont du Moulin du Bec sur la Laye à Mane</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fédérer les acteurs autour de la connaissance du patrimoine hydraulique pour animer le territoire Créer un lieu de rassemblement <ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier et fédérer les différents acteurs ■ Faire des recherches historiques et centraliser les informations ■ Créer une "Maison du Largue" ■ Mettre en place des actions de communication ➤ Faire prendre conscience aux habitants et aux touristes que le paysage du bassin est issu de la rareté de l'eau <ul style="list-style-type: none"> ■ Valoriser les paysages issus de la rareté de l'eau (terrasses, drainage par des collecteurs, cultures adaptées...) = identité culturelle du territoire ■ Identifier les paysages liés à cette "eau rare" ■ Développer des activités économiques adaptées : agro-tourisme... ■ Sensibiliser aux économies d'eau ➤ Connaître et valoriser le petit patrimoine lié à l'eau <ul style="list-style-type: none"> ■ Mieux identifier le patrimoine bâti ■ Valoriser certains édifices à travers un programme de restauration et chercher à restituer le cheminement de l'eau ■ Mettre en place des programmes de découvertes de ce patrimoine : sentiers des Aiguiers, publication d'ouvrages (topo guides...) ➤ Relier patrimoine paysager et bâti aux enjeux du territoire (rareté de l'eau, spécificités méditerranéennes...) <ul style="list-style-type: none"> ■ Envisager la valorisation du patrimoine paysager et bâti comme outil de sensibilisation aux économies d'eau et aux risques liés aux inondations ➤ Faire connaître le patrimoine écologique du bassin et sensibiliser chacun à leur protection <ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en place de sentiers thématiques sur la faune, la flore, la forêt... ■ Publier des ouvrages (topo guides...)



Le **CONTRAT** pour la gestion de l'eau

du bassin versant du **Largue** et de la **Laye**

et sa **mise en œuvre**

Adapté aux spécificités du territoire et répondant à la volonté des acteurs locaux de s'engager dans une démarche partenariale et contractuelle, le Contrat permet de configurer l'espace de gouvernance de la gestion locale de l'eau

Objet, périmètre, objectifs et contenu



Objet du Contrat

Le présent Contrat permettra, à l'échelle du bassin versant du Largue et de la Laye :

- de se fédérer, de partager et de s'organiser pour répondre aux besoins et aux exigences de la gestion de l'eau,
- de mutualiser les moyens techniques, financiers et humains, tout en conservant ses propres compétences / pouvoirs de décision,
- d'assurer une cohérence entre toutes les actions et un suivi des opérations,
- d'établir un programme d'actions cohérent au regard du bassin versant et de ses enjeux (afin d'éviter les actions au coup par coup qui risqueraient d'être antagonistes ou inefficaces),
- de mettre en œuvre des actions prioritaires à conduire en fonction des enjeux du territoire, de leur faisabilité technique et des réalités financières,
- de bénéficier d'un appui financier sur des opérations jugées cohérentes avec la réglementation et les documents cadre en vigueur (le SDAGE¹ notamment),
- de répondre aux exigences du SDAGE mais de manière échelonnée en fonction des possibilités de chacun.



Périmètre concerné

D'une superficie de 372 km², le périmètre le plus adapté correspond à celui du bassin versant, en raison d'enjeux identiques qui concernent les différents territoires internes au bassin versant.

- Les milieux aquatiques directement concernés par le bénéfice des différentes actions mises en œuvre dans le présent Contrat sont les suivants :
 - le Largue de sa source à la confluence avec la Laye incluse,
 - le Largue de la Laye à la confluence avec la Durance,
 - le ravin du Riou,
 - le ravin de l'Aussetet,
 - le ruisseau de la Combe,
 - le ravin de Combe Crue,
 - le ruisseau le Viou,
 - les ressources souterraines associées (calcaires urgoniens du plateau de Vaucluse et Montagne de Lure, formations gréseuses et marno-calcaires tertiaires dans la partie basse du bassin versant).
- **21 communes**, principalement concernées, sont situées dans le périmètre du bassin versant.

En 2010, 15 communes ont déjà adhéré, par délibération de leur conseil municipal, à la mise en œuvre d'une démarche de gestion globale et intégrée de l'eau et des milieux aquatiques sur ce territoire.

Ce périmètre pourra être élargi, au fur et à mesure que les communes désireront adhérer au Contrat.

Liste des 15 communes ayant déjà adhéré à la démarche (délibérations prises en 2010) :

- Aubenas-Les-Alpes ■ Forcalquier ■ L'hospitalet ■ Lardiers ■ Limans ■ Reillane ■ Revest-des-Brousses
- La Rochegiron ■ Saint-Etienne-Les-Orgues ■ Saint-Maime ■ Saint-Michel-l'observatoire ■ Vachères
- Villemus ■ Villeneuve ■ Volx

¹SDAGE = Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Objectifs partagés et actions à entreprendre

Le Contrat prévoit de développer une approche globale et transversale de la politique de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire dans l'ensemble de ses composantes, et comporte plusieurs volets :

- Organiser la concertation pour construire ensemble une politique globale de l'eau
- Préserver et partager la ressource entre l'amont et l'aval
- Sécuriser la ressource de certaines communes
- Lutter contre les sources de pollution
- Protéger la population et les infrastructures contre les risques inondations
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et culturel lié à l'eau.

Afin de répondre à ces objectifs, le Contrat se déclina en programmes d'actions qui spécifieront :

- la liste et le contenu précis des actions et leur portage,
- les échéances des actions,
- les indicateurs de performance, de suivi et de résultats,
- les conditions financières d'accompagnement des actions.

Les programmes d'actions à venir répondront aux attentes et besoins exprimés en compatibilité avec les orientations du SDAGE Rhône-Méditerranée. Chaque maîtrise d'ouvrage garde sa compétence, ce Contrat ayant pour but la mise en cohérence d'actions répondant aux objectifs communs définis au paragraphe "Objet du Contrat".

Ce Contrat offre une lisibilité des actions à l'échelle du bassin versant et des aides financières pouvant y être apportées.

Contenu du Contrat

Le Contrat se compose de deux documents :

➤ La *Charte d'engagement*, d'une durée de 6 ans, qui représente un premier niveau d'engagement. Elle fixe les objectifs communs et traduit l'engagement des communes et des partenaires.

Elle se compose :

- d'une synthèse (présentation du bassin versant, diagnostic, objectifs de gestion du Largue et de la Laye fixés par les acteurs),
- de propositions de gouvernance,
- des engagements des partenaires,
- de la durée de la Charte d'engagement.

La signature de la présente Charte d'engagement est une étape essentielle car elle :

- acte la volonté des acteurs et des usagers à assurer la cohérence de la gestion de l'eau à l'échelle du bassin versant ;
- est le point de départ d'une phase de travail et de concertation, qui doit aboutir à la définition des programmes d'actions.

➤ Les *Programmes d'actions* d'une durée de 3 ans, dans lequel seront déclinées les opérations et actions : maîtrises d'ouvrage, descriptions techniques et financières, échéances de réalisation.

➤ A l'issue des trois ans, un bilan à mi-parcours permettra d'évaluer les actions menées et de redéfinir les opérations prioritaires pour la formalisation d'un programme d'action sur la deuxième partie de la durée d'engagement.

Cette phase de programmation n'empêche naturellement pas les acteurs et usagers d'adapter d'ores et déjà leurs pratiques et leurs projets aux ambitions de la Charte.

Modalités d'application



Durée du Contrat

La mise en œuvre du Contrat s'établit sur une période de 6 années pleines à compter de la date de notification de la présente Charte. Il s'achèvera à l'issue de la mise en œuvre des 2 programmes d'actions.



Engagements des financeurs du Contrat

> L'agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse reconnaît que les objectifs de la charte répondent aux problèmes significatifs du territoire identifiés par le programme de mesures 2010-2015 du SDAGE Rhône-Méditerranée et contribueront à l'atteinte du bon état des masses d'eau du territoire.

L'agence de l'eau soutiendra les différentes actions mises en œuvre dans le contrat qui contribueront à l'atteinte du bon état en apportant ses aides financières sous forme de subventions, sur la base des règles définies par son programme d'interventions en vigueur.

Les participations de l'agence resteront subordonnées à l'ouverture des moyens financiers annuels correspondants dans le cadre de programmations financières présentées et validées par son Conseil d'Administration.

> La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur soutiendra les différentes actions mises en œuvre dans le cadre de ce Contrat en apportant des aides financières sous forme de subventions, conformément à ses critères d'éligibilité. Les participations régionales resteront subordonnées à l'ouverture des moyens financiers annuels correspondants.

> Le Conseil général des Alpes de Haute-Provence soutiendra les différentes actions mises en œuvre dans le cadre de cet accord en apportant des aides financières sous forme de subventions, sur la base des règles définies par ses critères d'interventions en vigueur et de ses disponibilités financières lors du dépôt de chaque dossier.

Animation, concertation et suivi

Le Contrat a pour but de mettre en réseau les collectivités et les partenaires techniques et financiers, de mobiliser et d'accompagner techniquement les maîtres d'ouvrage et de coordonner les actions engagées à l'échelle du territoire du Contrat.

La mise en œuvre de cette dynamique nécessite une animation et une organisation structurée à l'échelle du bassin versant assurées par 3 entités aux rôles complémentaires :

- Un Comité de pilotage
- Un Bureau
- Des Commissions techniques thématiques de travail.

Les modalités de fonctionnement (composition, représentativité des communes, élection du bureau, etc.) des Comités de pilotage, Bureau et Commissions Thématiques seront établies au sein d'un document spécifique dans l'année qui suit la signature du contrat. La composition et les modalités de fonctionnement restent souples et évolutifs.

Un bilan des actions réalisées sera effectué annuellement par le Parc naturel régional du Luberon au moyen de tableaux de bords et d'indicateurs définis conjointement avec l'ensemble des partenaires financiers.

Le Comité de Pilotage

Il est composé des signataires de la charte selon les 3 collèges suivants :

- Collège des collectivités et groupements
- Collège de l'État et ses établissements publics
- Collège des organisations professionnelles et des usagers.

En fonctionnement depuis 2007, le Comité de Pilotage se réunira au moins 1 fois par an afin :

- de veiller à l'application des orientations du contrat
- d'élaborer les programmes d'actions
- de valider les projets d'études et de travaux,
- de suivre la mise en œuvre du contrat,
- d'évaluer et de réorienter les résultats,
- de voter et d'entériner les décisions.

Le Bureau du Comité de Pilotage

Émanation restreinte du Comité de Pilotage et pouvant se réunir plus fréquemment, en tant que de besoin, le bureau est chargé :

- d'analyser les projets liés à la gestion de l'eau du territoire,
- de suivre les études et travaux,
- d'émettre des avis, des propositions et des actions concrètes à inscrire au Contrat ou à réaliser à court terme en fonction de l'urgence ou de la difficulté,
- de communiquer et d'informer sur les actualités du bassin versant et de sa gestion,
- de préparer les dossiers et les séances du Comité de Pilotage.

Pour cela, les membres du Bureau peuvent faire appel, en tant que de besoin selon les sujets traités, à toutes les parties prenantes ainsi qu'à titre consultatif à des experts ou des personnes qualifiées extérieures au Comité.

Les Commissions thématiques

Le Comité de Pilotage, s'appuiera sur des commissions thématiques de travail.

Leurs missions seront :

- de suivre l'avancement des opérations inscrites dans le Programme d'actions,
- d'émettre un avis technique avant décisions en Comité de Pilotage,
- de proposer des recadrages, des compléments,
- de soumettre de nouveaux projets à inscrire dans un nouveau programme d'actions.

Cinq commissions thématiques de travail ont d'ores et déjà été identifiées, respectivement pour chacun des enjeux et objectifs fixés par les acteurs sur le bassin versant du Largue et de la Laye :

- **Commission RESSOURCE** dont l'enjeu est d'assurer les besoins en eau de la population locale, des activités humaines et des milieux aquatiques.
- **Commission QUALITÉ** dont l'enjeu est d'assurer une bonne qualité des ressources en eau pour les différents usages.
- **Commission MILIEUX NATURELS** dont l'enjeu est d'assurer la restauration et la valorisation des cours d'eau ainsi que la préservation des milieux naturels et des espèces remarquables.
- **Commission RISQUES** dont l'enjeu est de protéger la population et les infrastructures contre les risques liés à l'eau.
- **Commission VALORISATION-PÉDAGOGIE** dont l'enjeu est de valoriser le patrimoine lié à l'eau et les paysages associés. Cette commission sera également en charge de la **COMMUNICATION** du contrat.

Ces commissions de travail ont un rôle de réflexion, de propositions et de concertation locale afin d'apporter tous les éléments d'appréciation nécessaires aux décisions du Comité de Pilotage.

L'animation du Contrat

Elle aura pour but :

- de mettre en réseau l'ensemble des partenaires
- de créer une dynamique d'échanges
- de mobiliser et d'accompagner techniquement les maîtres d'ouvrage,
- de coordonner les actions engagées à l'échelle du territoire du Contrat,
- de communiquer auprès des acteurs et des partenaires sur les actualités du bassin versant.

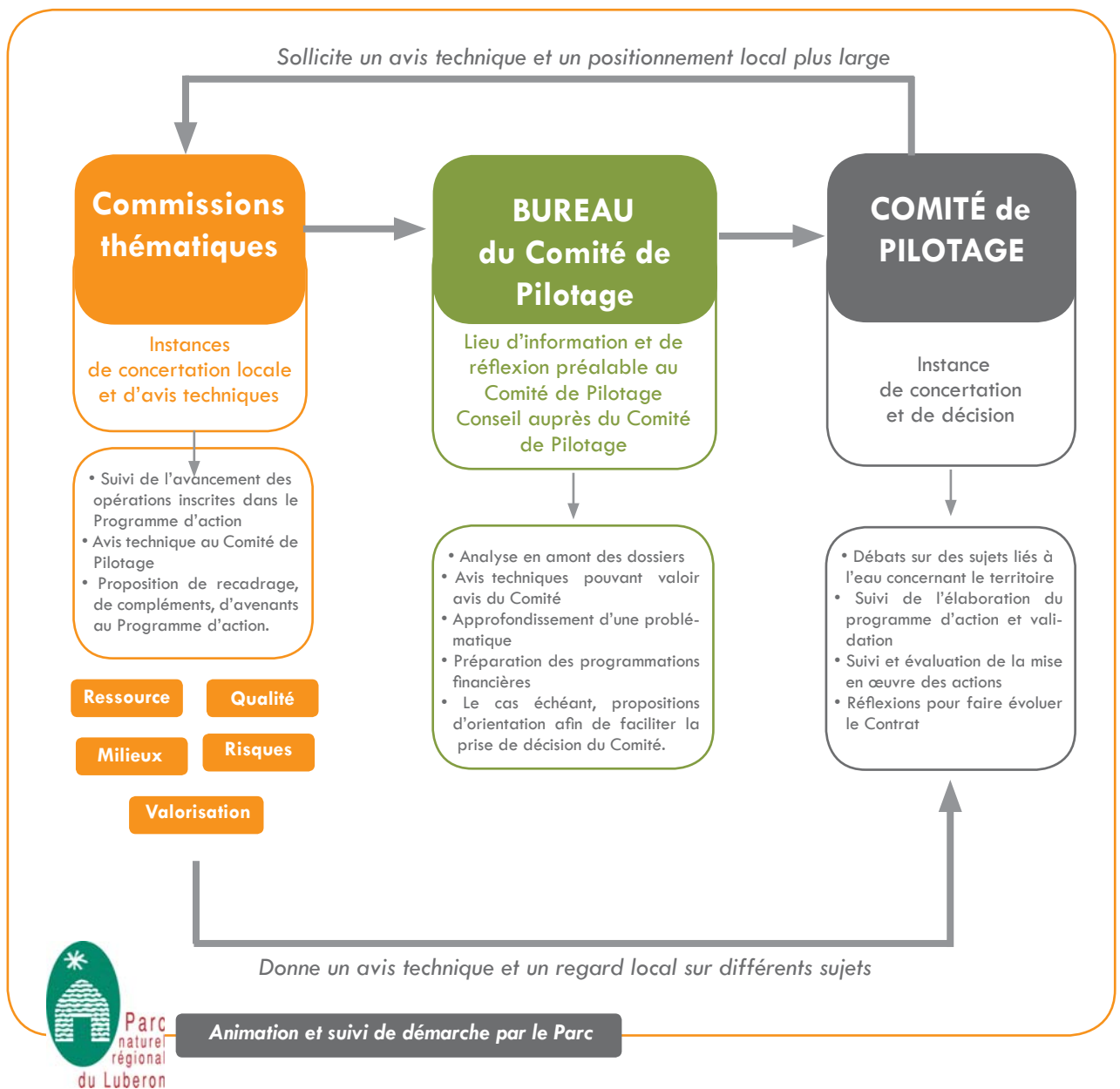
En tant que structure porteuse désignée de la démarche, le **Syndicat Mixte de Gestion du Parc naturel régional du Luberon (PNRL)** assurera, dans un premier temps, l'animation et le secrétariat technique et administratif.

A cet effet, sous la responsabilité de son directeur, le PNRL met à disposition le personnel technique et administratif afin d'accompagner les collectivités et d'assurer la bonne mise en œuvre de la démarche. En particulier, la Chargée d'études "Ressource en eau" du PNRL est mise à disposition du Comité de Pilotage au titre de Chargée de Mission du Bassin Versant du Largue et de la Laye, en complément des missions qu'elle effectue par ailleurs pour le Syndicat Mixte du PNRL.

Le PNRL ne se substitue pas aux communes et aux maîtres d'ouvrage qui gardent leurs compétences propres. Pour les actions transversales autres que celles touchant à l'animation et à la communication, des maîtres d'ouvrage devront être identifiés.

La Mission Eau & Rivières du PNRL est chargée, sous l'égide du Bureau, de la préparation, de l'organisation et du suivi des séances de travail du Comité de Pilotage, du Bureau et des commissions thématiques. Force de proposition et d'initiative dans le fonctionnement des instances et la mise en œuvre du Contrat, elle s'attachera à s'entourer de tout appui et avis techniques nécessaires, notamment au sein des structures représentées dans les instances.

Le siège administratif du Comité de Pilotage du bassin versant du Largue et de la Laye est fixé, dans un premier temps, à la Maison du Parc naturel régional du Luberon - 60, place Jean Jaurès - BP 122 - 84404 APT Cedex.



La Communication

La communication relative au Contrat se fera de façon concertée, notamment au sein du Bureau du Comité de Pilotage.

Toute communication sur ce Contrat à la presse écrite, générale, spécialisée, télévisée, radiophonique, numérique ou en ligne, ne pourra être faite que par le PNRL.

Modification et résiliation

Modification de la Charte

La présente Charte peut être modifiée par voie d'avenant signé entre les parties et à l'initiative de chacune d'elles.

Résiliation de la Charte

La résiliation de la Charte peut intervenir par fautes d'accord entre les parties. La décision de résiliation, qui aura la forme d'un avenant, précisera les conditions d'achèvement des opérations ayant connu un commencement d'exécution.



Les engagements des SIGNATAIRES du Contrat

En signant cette Charte d'engagement, pour une durée de 6 ans minimum, les partenaires :

- partagent le diagnostic présenté,
- adhèrent aux 5 objectifs stratégiques et opérationnels identifiés,
- s'engagent pour la durée du Contrat à élaborer le programme d'actions et à y définir leur contribution respective et à soutenir leur mise en œuvre.

Les communes concernées

- > Commune d'Aubenas-les-Alpes
- > Commune de Banon
- > Commune de Dauphin
- > Commune de Forcalquier
- > Commune de L'Hospitalet
- > Commune de Lardiers
- > Commune de Limans
- > Commune de Mane
- > Commune d'Ongles
- > Commune de Reillanne
- > Commune de Revest-des-Brousses
- > Commune de La Rochegiron
- > Commune de St Etienne-les Orgues
- > Commune de St-Maime
- > Commune de St-Martin-les-Eaux
- > Commune de St-Michel-l'Observatoire
- > Commune de Saumane
- > Commune de Vachères
- > Commune de Villemus
- > Commune de Villeneuve
- > Commune de Volx

Les acteurs associés

> Les intercommunalités du territoire

- > Communauté de communes Intercommunalité du Luberon Oriental
- > Communauté de communes du Pays de Forcalquier et Montagne de Lure
- > Communauté de communes de Haute Provence
- > Communauté de communes du Pays de Banon

> Les syndicats mixtes du territoire

- > Syndicat mixte du Pays de Haute-Provence
- > Syndicat mixte du SCOT de la région de Manosque
- > EPTB Durance (SMAVD)

> Les syndicats intercommunaux des Eaux ou d'Assainissement

- > SMAEP Durance- plateau d'Albion
- > SIAEP Forcalquier- Mane
- > SI d'épuration des eaux de Saumane - l'Hospitalet
- > SI d'Irrigation de la Région de Forcalquier

➤ Les associations locales et les acteurs économiques

- Chambre d'Agriculture 04
- Chambre de Commerce et d'Industrie 04
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat 04
- Agribio 04
- FDPPMA 04 (*Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique*)
- AAPPMA (*Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques*)
Gaule Oraisonnaise
- CRPF (*Centre Régional de la Propriété Foncière*) de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- ASA (*Association Syndicale Autorisée*) du Canal de Manosque
- ASA du Canal de la Brillanne
- Géosel
- EDF (*Électricité de France*)
- SCP (*Société du Canal de Provence*)
- CPIE 04 (*Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement*)
- CEEP (*Conservatoire d'Études des Écosystèmes de Provence*)
- UDVN 04 (*Union Départementale Vie et Nature*)
- UFC Que choisir

Les partenaires sollicités

- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
- Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Conseil général des Alpes de Haute-Provence

L'animateur de la démarche

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon

Les signataires potentiels du contrat sont invités à se positionner sur la base de ce document.

Animateur de la démarche :



Avec la participation technique et financière de :



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

